

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 01296 Numéro SIREN : 410 620 520 Nom ou dénomination : DAVIMAR

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2019 sous le numéro de dépôt 118361



20191183612018

DATE DEPOT : 12/11/2019

N° DE DEPOT : 118361

N° GESTION : 1997B01296

N° SIREN : 410620520

DENOMINATION : DAVIMAR

ADRESSE : 39 avenue Victor Hugo 75016 Paris

MILLESIME : 2018

.

DAVIMAR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 198 800 euros
Siège social : 39, Avenue Victor Hugo
75016 PARIS

M8361
R.C.S. PARIS B 410 620 520 (97B01296)
Siret : 410 620 520 00057

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le dix-huit octobre, à onze heures,

Les associés de la société « DAVIMAR » Société par Actions Simplifiée au capital de 198.800 euros, dont le siège social est 39, Avenue Victor Hugo- 75016 PARIS, se sont réunis au Cabinet d'Etudes Juridiques et de Conseils en Sociétés sur convocation faite par le Président, suivant lettre recommandée avec accusé de réception adressée à chacun des associés dans les forme et délai légaux.

SONT PRESENTS :

- La société AAK HOLDING, associée,
Représentée par son gérant, Monsieur Frédéric KRIEF,
ci 1 549 actions
- Monsieur Frédéric KRIEF, gérant associé,
ci 3 actions
- Société Générale Capital Partenaires
Représentée par Monsieur Frédéric COUPET
ci 436 actions

Total des actions composant le capital social : 1 988 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric KRIEF, en sa qualité de Président de la société « DAVIMAR ».

La Société AAK HOLDING est désignée en qualité de Secrétaire.

Monsieur Frédéric KRIEF indique que la société « FIDUCIAIRE SAINT MARTIN », commissaire aux comptes, a été dûment convoquée dans les formes et délais prévus par la loi.

Il est établi une feuille de présence signée par le Président.

Paraphe : Frédéric KRIEF		Paraphe : SGCP Frédéric Coupet		Paraphe : Sté AAK HOLDING, Frédéric KRIEF	
-----------------------------	---	-----------------------------------	---	--	---

Monsieur le Président constate que sur première consultation, les associés présents ou représentés possèdent au moins 80 % des actions ayant le droit de vote ; en conséquence l'Assemblée est régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie des lettres portant convocation adressées aux associés,
- la feuille de présence,
- le rapport de gestion établi par la gérance sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- les inventaires des valeurs actives et passives de la société arrêtés au 31 décembre 2018,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Monsieur le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des associés avec tous renseignements exigés par la loi, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion, conformément aux dispositions légales.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018

1°) – De la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

- Présentation du rapport de gestion présenté par le Président sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018, et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Approbation desdites conventions,
- Approbation desdits comptes, quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Nomination ou renouvellement du commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination ou renouvellement du commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoir pour formalités,
- Questions diverses.

2°) – De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- En application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, proposition de réaliser une augmentation de capital social effectuée dans les conditions prévues à l'article L.443-5 (L. 3332-18 à L. 3332-24 nouv.) du Code du travail,
- Pouvoir à conférer au Président à cet effet,
- Questions diverses

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion établi par le Président sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont les comptes vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Paraphe : Frédéric KRIEF		Paraphe : SGCP Frédéric Coupet		Paraphe : Sté AAK HOLDING, Frédéric KRIEF	
-----------------------------	---	-----------------------------------	---	--	---

Puis Monsieur le Président fait donner lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, soit :

- Rapport général sur les comptes annuels 2018,
- Rapport spécial sur conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,

Cette lecture terminée, il déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met, successivement aux voix, les résolutions suivantes à l'ordre du jour sus-rappelé :

1°) - De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Convocations)

L'Assemblée Générale donne acte au Président de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des documents sociaux ont été respectées.

Cette résolution est mise aux voix.
(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

Rejet :	0	voix
Abstention :	0	voix
Adoption :	1 988	voix

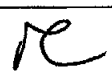
Cette résolution est *adoptée*.

DEUXIEME RESOLUTION

(Lecture des rapports)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018, et la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé et lui donne quitus de l'exécution de son mandat pour cet exercice.

Paraphe : Frédéric KRIEF		Paraphe : SGCP Frédéric Coupet		Paraphe : Sté AAK HOLDING, Frédéric KRIEF	
-----------------------------	---	-----------------------------------	---	---	---

Cette résolution est mise aux voix.
(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1 988 voix

Cette résolution est *adoptée*

TROISIEME RESOLUTION

(Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport et donne quitus au Président à cet égard.

Cette résolution est mise aux voix.
(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1 988 voix

Cette résolution est *adoptée*

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte nette de l'exercice s'élevant à un montant de -1 939 801,62 € de la manière suivante :

- | | |
|---|------------------|
| - En totalité, soit la somme de | - 1 939 801,62 € |
| Au débit du poste "AUTRES RESERVES" | |
| qui figure au passif du bilan pour un montant | 3 990 946,62€ |

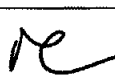
Après cette affectation, le poste "Autres Réserves" est ramené à un montant de 2 051 145 €.

Cette résolution est mise aux voix.
(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

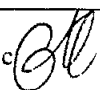
Paraphe :
Frédéric KRIEF



Paraphe : SGCP
Frédéric Coupet



Paraphe :
Sté AAK HOLDING, Frédéric
KRIEF



Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1 988 voix

Cette résolution est *adoptée*

CINQUIEME RESOLUTION

(Distribution de dividendes)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des derniers exercices sociaux.

Exercices	Dividende global	Revenu imposable
31/01/2015	0 €	0€
31/01/2016	0 €	0 €
31/01/2017	0 €	0 €

Cette résolution est mise aux voix.

(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou
représentés)

Rejet : 0 voix
Abstention : 0 voix
Adoption : 1 988 voix

Cette résolution est *adoptée*

SIXIEME RESOLUTION

*(Renouvellement du mandat de la SARL FIDUCIAIRE SAINT MARTIN, Commissaire aux
comptes titulaire)*

L'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat du commissaire aux comptes titulaire arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale de ce jour statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 décide de renouveler dans ses fonctions

- FIDUCIAIRE SAINT MARTIN
111 Boulevard Sébastopol
75002 PARIS
RCS PARIS 400 109 435

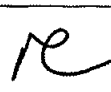
Membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de PARIS

Cette résolution est mise aux voix.

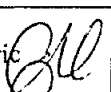
Paraphe :
Frédéric KRIEF



Paraphe : SGCP
Frédéric Coupet



Paraphe :
Sté AAK HOLDING, Frédéric
KRIEF



2°) - De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

HUITIEME RESOLUTION

(Augmentation de capital réservée au personnel dans le cadre de la consultation triennale des actionnaires)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, dans le cadre de la consultation triennale des actionnaires :

- constate que les actions détenues par le personnel de la société représentent moins de 3 % du capital social;
- décide d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant maximum de 3 % du capital social par l'émission d'actions nouvelles émises à la valeur nominale, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société, et de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit de des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la société,
- délègue au Président les pouvoirs nécessaires afin de réaliser l'augmentation de capital, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la décision de l'assemblée, au profit des salariés de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, après avoir établi celui-ci dans les conditions prévues par l'article L 443-1 du code du travail, et fixer le montant de chaque émission dans la limite du plafond global de 3 % du capital social,
- déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles, ainsi émises au profit desdits salariés, dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital ;
- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies à l'article L. 443-5 (L 3332-18 à L.3 332-24 nouv.) du code du travail ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, recueillir les souscriptions des salariés ;
- fixer le délai accordé aux salariés souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription dans la limite du délai de trois ans à compter de la souscription prévu par l'article L. 225-138-1 du code de commerce, étant rappelé que, conformément aux dispositions dudit article, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la société ou du souscripteur, par versements périodiques ou par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur ;
- recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation –de créances, le cas échéant, arrêter le solde

Paraphe :
Frédéric KRIEF



Paraphe : SGCP
Frédéric Coupet



Paraphe :
Sté AAK HOLDING. Frédéric
KRIEF



créditeur des comptes courants ouverts dans les livres de la société au nom des souscripteurs libérant par compensation les actions souscrites ;

- constater la réalisation de l'augmentation de capital, et le cas échéant, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation ;

- effectuer toutes formalités légales, modifier les statuts corrélativement, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, et généralement faire le nécessaire, dans les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les actions ainsi émises seront créées avec jouissance à compter de la date de leur souscription. Pour le surplus, elles seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales.

Cette résolution est mise aux voix.
(Majorité requise : Deux tiers (2/3)
Des voix des associés présents ou représentés)

Adoption :	0	voix
Abstention :	0	voix
Rejet :	1 988	voix

Cette résolution est *Rejetée*

NEUVIEME RESOLUTION

(Pouvoirs)

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présenté à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légale et réglementaire.

Cette résolution est mise aux voix.

(Majorité requise : plus de la moitié
Des voix des associés présents ou représentés)

Rejet :	0	voix
Abstention :	0	voix
Adoption :	1 988	voix

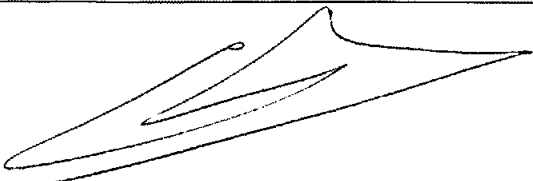
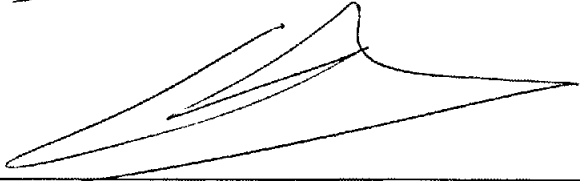
Cette résolution est *adoptée*

Paraphe : Frédéric KRIEF		Paraphe : SGCP Frédéric Coupet		Paraphe : Sté AAK HOLDING, Frédéric KRIEF	
-----------------------------	---	-----------------------------------	---	--	---

*
**

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président associé et par les associés présents.

	SIGNATURES
Monsieur Frédéric KRIEF Président	
Monsieur Frédéric KRIEF Associé	
La société « AAK HOLDING » représentée par son gérant Monsieur Frédéric KRIEF Associée	
Société Générale Capital Partenaires Monsieur Frédéric COUPET Associée	

PROPOSITIONS
SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DANS LES CONDITIONS DE QUORUM
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Le Président rappelle les dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce qui impose aux sociétés par actions de convoquer tous les trois ans, une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L.443-5 (L. 3332-18 à L. 3332-24 nouv.) du Code du Travail, si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Président en application de l'article L.225-102, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées aux sens de l'article L.225-180 représentent moins de 3 % du capital social.

Ainsi que vous pouvez le constater, la participation des salariés à l'entreprise est inexistante actuellement.

Nous vous proposons d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant maximum de 3 % du capital social par l'émission d'actions nouvelles émises à la valeur nominale, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société, et de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit de des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la société,

Nous vous proposons de déléguer au Président les pouvoirs nécessaires afin de

- réaliser l'augmentation de capital, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la décision de l'assemblée, au profit des salariés de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, après avoir établi celui-ci dans les conditions prévues par l'article L 443-1 du code du travail, et fixer le montant de chaque émission dans la limite du plafond global de 3 % du capital social,
- déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles, ainsi émises au profit desdits salariés, dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital ;
- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies à l'article L.443-5 du code du travail ;



- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, recueillir les souscriptions des salariés ;

- fixer le délai accordé aux salariés souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription dans la limite du délai de trois ans à compter de la souscription prévu par l'article L. 225-138-1 du code de commerce, étant rappelé que, conformément aux dispositions dudit article, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la société ou du souscripteur, par versements périodiques ou par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur ;

- recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation –de créances, le cas échéant, arrêter le solde créditeur des comptes courants ouverts dans les livres de la société au nom des souscripteurs libérant par compensation les actions souscrites ;

- constater la réalisation de l'augmentation de capital, et le cas échéant, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation ;

- effectuer toutes formalités légales, modifier les statuts corrélativement, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, et généralement faire le nécessaire, dans les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les actions ainsi émises seront créées avec jouissance à compter de la date de leur souscription. Pour le surplus, elles seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales.

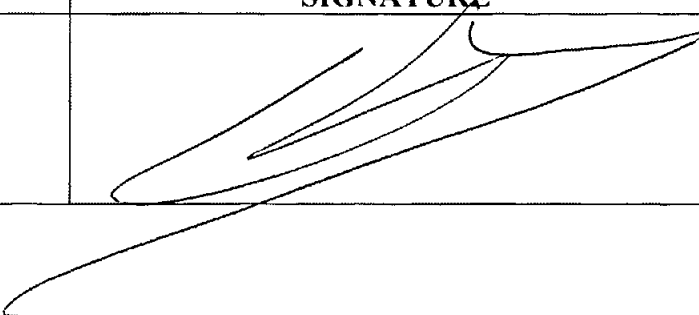
Cependant, nous vous invitons à ne pas retenir ladite proposition considérant que celle-ci n'est pas opportune dans l'immédiat.

Chers actionnaires,

Le projet des résolutions que je sou mets à votre approbation reprend les principaux points de mon rapport et j'espère qu'il recevra votre approbation.

Est annexé au présent rapport :

- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,

SIGNATURE	
Monsieur Frédéric KRIEF Président	

DAVIMAR
Société par actions Simplifiée
Au capital de 198 800 euros
Siège social : 39, Avenue Victor Hugo
75016 PARIS

R.C.S. PARIS B 410 620 520 (97B01296)
Siret : 410 620 520 00057

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 18 OCTOBRE 2019**

Chers Actionnaires,

Je vous ai réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en conformité de la loi et de nos statuts pour :

- ✓ Vous présenter mon rapport sur la situation de la société, sur son activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- ✓ Vous rendre compte de ma gestion,
- ✓ Soumettre à votre approbation :
 - les comptes de cet exercice,
 - les propositions de votre Président.

Tous les actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente réunion dans le respect des dispositions légales et statutaires.

La SARL FIDUCIAIRE SAINT MARTIN représentée par Monsieur Eric KORNGOLD, Commissaire aux Comptes Titulaire, a été régulièrement convoqué dans les formes et délais légaux.

Lecture vous sera donnée de ses différents rapports.

Je vous précise que tous les documents et renseignements prescrits par la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, quinze jours au moins avant la date de la présente réunion.

Je vous présente et commente les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 (12 mois).



Les comptes sociaux de l'exercice 2018 ont été élaborés et présentés conformément au Plan Comptable Général – PCG (Règlement CRC 99-03) ainsi que des règlements du Comité de la Réglementation Comptable – CRC- modifiant la version 199 du PCG.

Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE « DAVIMAR »

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE PAR BRANCHE D 'ACTIVITE (L. 232-I,II et L. 233-6 al.2 / R 225-102 al. 1).

Le chiffre d'affaires net hors taxes, réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 20 372 287,25 euros contre 20 452 993,93 euros au titre de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2017, soit en très légère baisse de 0,40 %.

La répartition du chiffre d'affaires entre la France et l'export s'analyse ainsi :

	Exercice 31.12.2018	Exercice 31.12. 2017
Ventes en France	17 344 009 €	17 705 138 €
Ventes à l'export	2 971 650 €	2 645 291 €
Production de biens en France	0 €	0 €
Production de biens à l'export	0 €	0 €
Prestations services en France	25 134 €	75 497 €
Prestations de services à l'export	31 493 €	27 068 €

- DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES CREANCES CLIENTS
(L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce)

Aux termes des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce issues respectivement de la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et du Décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, nous vous présentons ci-après, les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et des créances clients :

Délais de paiement des fournisseurs :

En €	Total	<30 jours	30-60 jours	>60 jours
31-12-2018	332 951	45 466	95 655	-474 073

Délais de paiement des créances clients :

En €	Total	<30 jours	30-60 jours	>60 jours
31-12-2018	1 593 447	457 415	480 685	655 347

II - RESULTAT DE L' EXERCICE ECOULE (L. 233-6 al. 2 / R. 225-102 al .1)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la société DAVIMAR font ressortir une perte nette comptable de 1 939 801,62 € contre, pour l'exercice précédent, une perte nette comptable de 3 766 196,92 € .

- Le résultat d'exploitation est négatif de 1 173 122,11 € contre une perte d'exploitation de 1 682 281,07 € l'exercice précédent.
- Le résultat financier est négatif de 301 451,01 € contre une perte financière de 178 009,17 € l'exercice précédent.
- et le résultat exceptionnel est négatif de 468 617,50 € contre un résultat exceptionnel négatif de 1 905 906,68 € l'exercice précédent..

III – ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE (L. 226 - 100 al. 3)

Les indicateurs financiers sont les suivants :

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Dettes totales / capitaux propres	179,30 %	162,09 %	141,79 %
Dettes totales / chiffre d'affaires	88,47 %	95,03 %	98,15 %
Emprunts et dettes financières / capitaux propres	3,01 %	0,03 %	101,38 %

Nous vous précisons que les capitaux propres de notre société s'élèvent à 10 051 961 € au 31 décembre 2018 contre 11 991 762 € au titre de l'exercice précédent.



IV- PROGRES REALISES – DIFFICULTES RENCONTREES – PAR SECTEUR D' ACTIVITE (R. 225-102 al 1)

La direction a poursuivi son plan d'économie sur la masse salariale et travaille à la renégociation des contrats portant sur les frais généraux.

V – EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D' AVENIR (L. 232-I-II / R. 225-102 al 1)

La société met tout en œuvre pour faire progresser son chiffre d'affaires 2019 et a mis en place, un plan d'économie de frais permettant d'espérer un équilibre d'exploitation à la fin de l'exercice en cours.

VI – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (L. 232-I-II)

La société n'a pas bénéficié du crédit d'impôt recherche sur l'exercice.

VII - CICE

Une mention a été inscrite dans l'annexe, aux états financiers des comptes de l'exercice 2018, précisant le montant, les principes comptables retenus en matière de comptabilisation et de présentation du CICE avec indication des impacts associés à la prise en compte du CICE.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé une CICE de 261 294 € en diminution des charges de personnel.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'enveloppe qui sera perçue au titre du CICE 2018 ne sera pas utilisée pour financer un accroissement des dividendes ou de la rémunération des dirigeants. Il sera utilisé pour investir, innover, former, embaucher, prospecter de nouveaux marchés et reconstituer le fonds de roulement de l'entreprise.

VIII– EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Par jugement en date du 23 novembre 2015, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert une procédure de sauvegarde au bénéfice de la Société DAVIMAR et fixé une période d'observation de 4 mois, qui a été renouvelée jusqu'au 23 mai 2017.

Par jugement en date du 6 juin 2017, le Tribunal de Commerce de Paris a arrêté le plan de sauvegarde de la société DAVIMAR et a fixé la durée du Plan à 9 ans.

Par jugement en date du 19 mars 2019, le tribunal de commerce de Paris a modifié le plan de sauvegarde et a, notamment, autorisé la modification de la répartition du montant des annuités du plan de sauvegarde de la SAS DAVIMAR comme suit :



« Porte la 2^{ème} annuité du plan de sauvegarde (échéance du 15/01/2019) à 200 000 €, soit 1,4 % du passif au lieu de 11%

Porte la 3^{ème} annuité du plan de sauvegarde (échéance du 15/01/2020) à 710 338 €, soit 5% du passif au lieu de 11 %

Reporte les quotes-parts ainsi diminuées (soit 15,6 %) sur les deux dernières annuités du plan de sauvegarde, par conséquent :

- porte la 8^{ème} annuité du plan à 18,8 % du passif, au lieu de 11 %,
- porte la 9^{ème} annuité du plan à 19,8 % du passif au lieu de 12 %.

IX- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE (L 232-I-II)

Fermeture de 2 outlets : Troyes (28/02/19) et Caen (20/03/19)

Ouverture de 2 affiliés à Bayeux (Août 2019) et la Baule (Septembre 2019)

INFORMATIONS SPECIFIQUES COMMUNIQUEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux dispositions légales et statutaires de la société.

I - PARTICIPATIONS NOUVELLES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (L.233-6 al.1)

Aucune participation nouvelle n'est intervenue.

II - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS PRECEDENTS EXERCICES (CGI art. 243 bis)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Dividende global	Revenu imposable
31/12/2017	0 €	0 €
31/12/2016	0 €	0 €
31/01/2015	0 €	0 €

III - RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Il a été dressé un état financier des cinq derniers exercices sociaux, lequel a été tenu à la disposition des actionnaires, au siège social, avec tous les documents et renseignements exigés par la Loi.

IV - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI art. 223 quater)

En conformité des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts nous vous précisons que, pour la détermination du résultat fiscal, il a été réintégré les sommes suivantes :

- Autres charges et dépenses somptuaires visées A l'article 39-4 du C.G.I.....	Néant
- Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts la somme de.....	2 832 €
- au titre de la taxe sur les voitures particulières des sociétés, la somme de	6 353 €
- Amendes et pénalités.....	4 459 €
- Provisions et charges à payer non déductibles	2 119 €

V - CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention nouvelle relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice.

Celles intervenues au titre d'un précédent exercice ont continué à produire leurs effets dans les conditions suivantes :

Avec la société "SCI MK"

Nature et objet :

La société MK loue un fonds de commerce sis Arcades Mont Blanc- rue Ambroise Martin 74120 MEGEVE.

Le loyer H.T. sur l'exercice, s'élève à un montant de 48 941,52 euros plus les charges, pour un montant de 3 000,00 euros.

Associé concerné : Mr Frédéric KRIEF.

Avec la société "SCI BK"

Nature et objet :

La société BK loue un fonds de commerce sis 50, rue d'Auteuil 75016 PARIS.

Le loyer H.T. sur l'exercice, s'élève à un montant de 46 774,19 euros plus les charges, pour un montant de 3 000,00 euros. La taxe foncière s'est élevée à un montant de 1 026,04 euros.

Associé concerné : Mr Frédéric KRIEF.

Avec la société "SCI LK"

Nature et objet :

La société LK loue un fonds de commerce sis 136, Boulevard Jean Jaurès 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Le loyer H.T. sur l'exercice, s'élève à un montant mensuel de 10 000,00 euros.

Associé concerné : Mr Frédéric KRIEF.

Avec la société "AAK HOLDING"

Nature et objet :

La société AAK HOLDING assure depuis le 1^{er} février 2007, pour la société DAVIMAR, des prestations de direction générale, commerciales, techniques, comptables et financières.

Le montant HT de la prestation s'élève sur l'exercice à 468 000,00 €.

En outre, nous vous indiquons que les avances de trésorerie consenties par notre société à ses filiales internationales :

- à la société AK BELGIUM indiquent un solde de 497 403 € au 31 décembre 2018,
- à la société FK SUISSE indiquent un solde de 214 356 € au 31 décembre 2018,
- à la société FK FASHION indiquent un solde de 764 177 € au 31 décembre 2018,
- à la société B SHOP indiquent un solde de 162 389,87 € au 31 décembre 2018.

Enfin, la société AAK HOLDING a consenti une avance de trésorerie à notre société à hauteur de 113 737 €.

VI - INFORMATIONS RELATIVES A L' ACTIONNARIAT (L. 233-13)

Nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales connues au 31 décembre 2018 dont, à notre connaissance, la participation dépasse les seuils légaux et statutaires :

Actionnaires	%
AAK HOLDING	77.92 %
SGCP	21.93 %
Frédéric KRIEF	0.15 %

Les salariés ne détiennent pas de participation dans le capital social selon la définition de l'article L.225-102 du Code de Commerce.

VII- RISQUES ET INCERTITUDES -UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - GESTION DES RISQUES FINANCIERS (article L.225-100 al. 4,5,6 du code de commerce)

Nous avons recours à des instruments financiers de couverture de change sur le dollar.

VIII- INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE

En conformité des dispositions de l'article L.225-102-1 et de son Décret d'application n° 2012-557 du 24 avril 2012 (R.225-105 Code de commerce) nous vous communiquons ci-après les informations en matière sociale :

1 - Effectifs

Au 31 décembre 2018, l'effectif total de l'entreprise était de 178 salariés.

Il a été procédé à 143 embauches en CDD et à 104 embauches en CDI.

Il a été réalisé 43 125 heures supplémentaires.

Il a été procédé à 2 licenciements pour d'autres motifs qu'économiques, à 2 licenciements pour motif économique, à 16 démissions et à aucun départ en retraite volontaire.

L'entreprise n'a mené aucun plan social sur l'exercice.

2 - Organisation du temps de travail

Au 31 décembre 2018, 135 salariés étaient employés à temps plein, 43 salariés à temps partiel et aucun salarié à mi-temps pour invalidité.

4 cadres et salariés étaient au forfait, 131 salariés étaient à 35 ou 39 heures de travail, et 43 salariés étaient à temps partiel.

3 - Rémunérations

Au 31 décembre 2018, la masse salariale annuelle s'élève à 4 722 386.18 € dont 2 852 970.06 € de charges sociales (salariales et patronales) contre 4 960 927.01€ dont 3 007 454.06 € de charges sociales (salariales et patronales) au 31 décembre 2017.

Il n'y a pas de système d'intéressement.

Au titre de l'exercice 2018, le montant de la participation s'est élevé à 0 €.

4 - Relations professionnelles et accords collectifs

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, est en place la représentation du personnel suivante :

-> un comité d'entreprise avec :

- 2 titulaires agents de maîtrise et cadres ;
- 2 titulaires employés.

-> des délégués du personnel

- 2 titulaires agents de maîtrise et cadres.
- 2 titulaires employés.

-> un CHSCT

- 0 titulaire agents de maîtrise et cadre.
- 2 titulaires employés.

5 - Conditions d'hygiène et de sécurité



Il y a eu 14 accidents du travail au cours de l'exercice.

6 - Formation

2,2 % de la masse salariale ont été consacrés à la formation professionnelle.

7 - Emploi et insertion des travailleurs handicapés

L'entreprise n'emploie aucun travailleur handicapé.

8 - Œuvres sociales

Ce budget s'est élevé à 12 402,32 € pour cet exercice.

IX- INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Notre activité ne génère aucune conséquence dommageable pouvant rejaillir sur les sources d'énergie ou sur notre environnement. Aucune information particulière n'est donc à signaler.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ole' or similar, located in the bottom right corner of the page.

PROPOSITIONS
SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DANS LES CONDITIONS DE QUORUM
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

I – APPROBATION DES COMPTES DE LA SAS DAVIMAR

Conformément à la loi, nous soumettons à votre approbation :

- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- les comptes, le bilan, et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.

Nous vous demandons, en conséquence, d'approuver les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports et de vous prononcer sur le quitus à donner aux dirigeants au titre de l'exercice

II - PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la façon suivante :

-En totalité, soit la somme de	1 939 801,62 euros
au débit du poste "AUTRES RESERVES"	
qui figure au passif du bilan pour un montant	3 990 946,62 euros.

Si l'assemblée approuve cette proposition, le poste "Autres Réserves" sera porté à un montant de 2 051 145 €.

III – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Dividende global	Revenu imposable
31/12/2018	0 €	0 €
31/12/2017	0 €	0 €
31/01/2016	0 €	0 €



IV- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention nouvelle visée à l'article L. 227-I0 du Code de Commerce n'a été conclue au titre de cet exercice.

V- SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous indiquons que le mandat du commissaire aux comptes titulaire ainsi que celui de son suppléant arrivent à échéance avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et vous proposons de bien vouloir procéder au renouvellement de leurs fonctions respectives.

Il est proposé de renouveler le mandat du Cabinet FIDUCIAIRE SAINT MARTIN en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

Etant donné la forme juridique du Cabinet FIDUCIAIRE SAINT MARTIN, il n'apparaît pas nécessaire de nommer un commissaire aux comptes suppléant. Il est donc proposé de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Pierre MERCADAL en qualité de commissaire aux comptes suppléant.





SAS DAVIMAR

39 Avenue Victor Hugo

75016 Paris

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Comptes arrêtés au : 31/12/2018

En Euros

PLACEK ET EPELBAUM

109 Bd de Sébastopol

Tél : 01 40 13 81 00

Fax : 01 42 21 14 40

75002 PARIS

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	746 566,39	173 720,84	572 845,55	535 383,56
	Fonds commercial (1)	12 033 057,99		12 033 057,99	12 208 057,99
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	4 485 370,47	3 123 889,57	1 361 480,90	1 940 668,39
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	302 600,88	243 449,70	59 151,18	89 215,85
	Autres immobilisations corporelles	6 003 048,10	4 005 086,09	1 997 962,01	2 142 475,69
	Immobilisations en cours				21 000,00
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	204 310,25	22 124,00	182 186,25	182 186,25
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	283 477,32		283 477,32	283 477,32
	Prêts	6 002,06		6 002,06	
	Autres immobilisations financières	794 698,43		794 698,43	843 701,39
TOTAL (II)		24 859 131,89	7 568 270,20	17 290 861,69	18 246 166,44
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	6 358 305,00	339 840,00	6 018 465,00	6 336 903,00
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	531 765,69		531 765,69	1 017 547,88
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 936 793,93	1 100 371,26	1 836 422,67	1 051 099,88
	Autres créances	2 172 503,03	926 242,27	1 246 260,76	1 506 511,82
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	77 226,50		77 226,50	77 226,50
	DISPONIBILITES	737 928,64		737 928,64	2 674 251,40
	Charges constatées d'avance	475 779,50		475 779,50	719 460,79
	TOTAL (III)	13 290 302,29	2 366 453,53	10 923 848,76	13 383 001,27
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		38 149 434,18	9 934 723,73	28 214 710,45	31 629 167,71
(1) dont droit au bail				8 821 500,00	8 996 500,00
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				6 002,06	
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	198 800,00	198 800,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 782 136,00	7 782 136,00
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	19 880,00	19 880,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 990 946,62	7 757 143,54
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(1 939 801,62)	(3 766 196,92)
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	10 051 961,00	11 991 762,62
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	139 000,00	201 000,00
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	139 000,00	201 000,00
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 233,68	3 679,04
	Emprunts et dettes financières divers	113 737,32	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 256 372,45	892 134,67
	Dettes fiscales et sociales	1 278 277,31	1 367 639,54
	DETTES DIVERSES		
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	15 367 128,69	17 172 951,84
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	18 023 749,45	19 436 405,09
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	28 214 710,45	31 629 167,71
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(1 939 801,62)	(3 766 196,92)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 890 397,42	4 072 857,47
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		8 233,68	3 679,04

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	17 344 009,48	2 971 650,65	20 315 660,13	20 350 428,67
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	25 134,29	31 492,83	56 627,12	102 565,26
	Montant net du chiffre d'affaires	17 369 143,77	3 003 143,48	20 372 287,25	20 452 993,93
	Production stockée			(527 851,00)	(256 531,00)
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				1 000,00
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			673 483,28	475 976,01
	Autres produits			143 680,93	126 657,51
	Total des produits d'exploitation (1)			20 661 600,46	20 800 096,45
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			6 255 007,24	5 737 615,83
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			904 707,25	1 010 414,92
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			6 444 140,86	7 047 862,93
	Impôts, taxes et versements assimilés			471 800,18	513 222,79
	Salaires et traitements			4 861 140,17	5 118 381,62
	Charges sociales du personnel			1 454 392,94	1 503 382,31
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 041 418,11	1 077 555,20
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			339 840,00	407 971,90
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				15 000,00
	Autres charges			62 275,82	50 970,02
	Total des charges d'exploitation (2)			21 834 722,57	22 482 377,52
RESULTAT D'EXPLOITATION				(1 173 122,11)	(1 682 281,07)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 173 122,11)	(1 682 281,07)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	4,12	27,90
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 228,34	19 203,17
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		25 371,64
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		1 232,46	44 602,71
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	302 573,42	203 509,79
	Différences négatives de change	110,05	19 102,09
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		302 683,47	222 611,88
RESULTAT FINANCIER		(301 451,01)	(178 009,17)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 474 573,12)	(1 860 290,24)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	69 192,61	203 964,78
	Sur opérations en capital	110 000,00	266 000,00
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	100 000,00	255 000,00
	Total des produits exceptionnels	279 192,61	724 964,78
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	381 815,63	216 851,92
	Sur opérations en capital	186 975,54	454 812,68
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	179 018,94	1 959 206,86
	Total des charges exceptionnelles	747 810,11	2 630 871,46
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(468 617,50)	(1 905 906,68)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(3 389,00)	
TOTAL DES PRODUITS		20 942 025,53	21 569 663,94
TOTAL DES CHARGES		22 881 827,15	25 335 860,86
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 939 801,62)	(3 766 196,92)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du Plan Comptable Général adopté par le règlement ANC 2016-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Le bilan de l'exercice présente un total de 28 214 710 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 20 942 026 euros et un total charges de 22 881 827 euros, dégageant ainsi un résultat de -1 939 802 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2018 et finit le 31/12/2018.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après :

Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce et les droits au bail qui figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ne sont pas amortis.

Les effets des avantages propres à l'exploitation des fonds de commerce n'étant pas limités dans le temps, ils font l'objet de tests de dépréciation annuels conformément au règlement ANC 2015-06 du 23.11.2015.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat hors frais accessoires).
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- Agencements, aménagements des constructions : 10 ans
- Agencements, installations : 10 ans
- Matériel et outillage : 5 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel et Mobilier de bureau : 5 ans

Dans le cadre des nouvelles règles sur les immobilisations (CRC 2002-10 et CRC 2004-06) la société n'a pas identifié de composants significatifs. Concernant les durées d'amortissement, les durées appliquées reflètent la durée d'utilisation du bien et n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice.

Immobilisations Financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et cautionnements à leur coût d'entrée au bilan.

Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs, de l'actif réestimé, de la quote-part des capitaux propres et d'autres méthodes, en tant que de besoin.

Compte tenu des mesures mises en place sur l'exercice et des documents prévisionnels, aucune dépréciation n'a été constatée sur les titres de participation des filiales AK Belgium et FK Suisse.

Les titres des sociétés BShop et FK Fashion UK ont été dépréciés à 100 %.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par le groupe et ses conseils au titre de litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers.

Méthode de valorisation des stocks :

La méthode de valorisation des stocks utilisée est celle du « premier entré, premier sorti ».

· Stock de Matières premières

La valeur retenue correspond au prix d'achat facturé par le fournisseur, converti au taux de la devise constaté et augmenté des frais d'approche s'il y a lieu.

· Stock Import

La méthode est la même que celle décrite ci-dessus.

· Stock de produits finis

Le prix de revient est constitué de la valeur des matières et fournitures consommées à laquelle on ajoute la valeur de la façon, le coût de création et les frais d'approche s'ils existent.

La méthode retenue pour la dépréciation des stocks est la suivante :

Les stocks sont regroupés par saison et la dépréciation est déterminée après prise en compte de l'ancienneté et de

l'écoulement réalisé lors des deux premiers mois de l'exercice suivant.

- Travaux en-cours

Les frais de recherche et de création des nouvelles collections sont constatées en charges. La part relative aux collections futures est comprise dans la valorisation des stocks de travaux en-cours à la clôture de l'exercice. Cette part est évaluée à douze mois d'activité des stylistes et modélistes de la société.

Poste clients - Dépréciation

Pour chaque client la société DAVIMAR tient à jour son encours garanti.

Ce dernier est composé de l'assurance crédit à laquelle s'ajoute la garantie bancaire obtenue.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque le solde du client dépassant l'échéance, est supérieur aux garanties et assurances constituées.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente les ventes de marchandises nettes de toutes remises ou autres rabais commerciaux. Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque la société transfère à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé un CICE de 261.294 € en diminution des charges de personnel.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'enveloppe qui sera perçue au titre du CICE 2018 ne sera pas utilisée pour financer un accroissement des dividendes ou de la rémunération des dirigeants. Il sera utilisé pour investir, innover, former, embaucher, prospecter de nouveaux marchés et reconstituer le fonds de roulement de l'entreprise.

Changement de méthodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Autres informations :

Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 26.000€ HT.

Rémunération des dirigeants :

Pour des raisons de confidentialité, cette information n'est pas communiquée.

Transaction significatives avec des entreprises liées :

Néant.

Evènements postérieurs à la clôture :

Néant.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	12 909 121,05		48 683,33		178 180,00	12 779 624,38
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 909 121,05		48 683,33		178 180,00	12 779 624,38
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	4 873 257,68				387 887,21	4 485 370,47
	Instal technique, matériel outillage industriels	294 830,13		14 346,68		6 575,93	302 600,88
	Instal., agencement, aménagement divers	4 280 684,55		389 886,78		60 677,93	4 609 893,40
	Matériel de transport	132 842,93					132 842,93
	Matériel de bureau, mobilier	1 275 023,46		17 165,91		31 877,60	1 260 311,77
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	21 000,00			21 000,00		
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 877 638,75		421 399,37	21 000,00	487 018,67	10 791 019,45
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	204 310,25					204 310,25
	Autres titres immobilisés	283 477,32					283 477,32
	Prêts et autres immobilisations financières	843 701,39		6 744,10		49 745,00	800 700,49
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 331 488,96		6 744,10		49 745,00	1 288 488,06
TOTAL		25 118 248,76		476 826,80	21 000,00	714 943,67	24 859 131,89

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	165 679,50	11 221,34	3 180,00	173 720,84
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	165 679,50	11 221,34	3 180,00	173 720,84
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	2 932 589,29	576 411,45	385 111,17	3 123 889,57
	Instal technique, matériel outillage industriels	205 614,28	44 254,63	6 419,21	243 449,70
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	2 623 270,22	393 606,41	40 941,69	2 975 934,94
	Matériel de transport	100 798,84	21 131,28		121 930,12
	Matériel de bureau, mobilier	822 006,19	117 092,44	31 877,60	907 221,03
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 684 278,82	1 152 496,21	464 349,67	7 372 425,36
TOTAL		6 849 958,32	1 163 717,55	467 529,67	7 546 146,20

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	201 000,00	38 000,00	100 000,00	139 000,00
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	201 000,00	38 000,00	100 000,00	139 000,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	22 124,00			22 124,00
	Sur stocks et en-cours	549 253,00	339 840,00	549 253,00	339 840,00
	Sur comptes clients	1 107 500,83		7 129,57	1 100 371,26
	Autres	926 242,27			926 242,27
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	2 605 120,10	339 840,00	556 382,57	2 388 577,53
TOTAL GENERAL		2 806 120,10	377 840,00	656 382,57	2 527 577,53

Dont dotations et reprises	- d'exploitation	339 840,00	556 382,57
	- financières - exceptionnelles	38 000,00	100 000,00

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	6 002,06	6 002,06	
	Autres immobilisations financières	794 698,43		794 698,43
	Clients douteux ou litigieux	1 122 345,19	1 122 345,19	
	Autres créances clients	1 814 448,74	1 814 448,74	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	23 178,41	23 178,41	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	262 258,00	262 258,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée	87 694,44	87 694,44	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 638 326,04	1 638 326,04	
	Débiteurs divers	161 046,14	161 046,14	
	Charges constatées d'avances	475 779,50	475 779,50	
	TOTAL DES CREANCES	6 385 776,95	5 591 078,52	794 698,43
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		6 002,06		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	8 233,68	8 233,68		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 256 372,45	1 256 372,45		
	Personnel et comptes rattachés	339 855,04	339 855,04		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	531 723,98	531 723,98		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	402 196,95	402 196,95		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 501,34	4 501,34		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	113 737,32	113 737,32		
	Autres dettes	15 367 128,69	233 776,66	5 986 709,09	9 146 642,94
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		18 023 749,45	2 890 397,42	5 986 709,09	9 146 642,94
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Observations

Achetés avec protection juridique
Eléments acquis du fonds de commerce
Fonds commerciaux réévalués
Fonds commerciaux reçus en apport

9 826 694,00

2 206 364,00

TOTAL**12 033 058,00**

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Charges à payer		920 424
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		305 924
<i>FOURN. FACT.NON PARVENUES</i>	<i>305 924</i>	
Dettes fiscales et sociales		614 500
<i>DETTES PROV./CONGES PAYES</i>	<i>338 736</i>	
<i>CHARG.SOC./CONGES A PAYER</i>	<i>142 269</i>	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	<i>25 609</i>	
<i>PROV FORMATION CONTINUE</i>	<i>50 244</i>	
<i>PROV TAXE APPRENTISSAGE</i>	<i>31 921</i>	
<i>PROV EFFORT CONSTRUCTION</i>	<i>21 219</i>	
<i>CHARGES A PAYER</i>	<i>4 501</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			475 780
Loyers, assurances, divers		475 780	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			475 780

Produits et Charges exceptionnels au 31/12/2018

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	186 976	110 000
PROVISIONS POUR RISQUES	38 000	100 000
AMORTISSEMENT EXCEPTIONNEL	141 019	
PENALITES	6 796	
CHARGES ET PRODUITS DIVERS	375 019	69 193
Totalisation	747 810	279 193

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2017	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2018
Capital social	198 800,00				198 800,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 782 136,00				7 782 136,00
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	19 880,00				19 880,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	7 757 143,54	(3 766 196,92)			3 990 946,62
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	(3 766 196,92)	3 766 196,92		(1 939 801,62)	(1 939 801,62)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	11 991 762,62			(1 939 801,62)	10 051 961,00

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 11 991 762,62

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 11 991 762,62

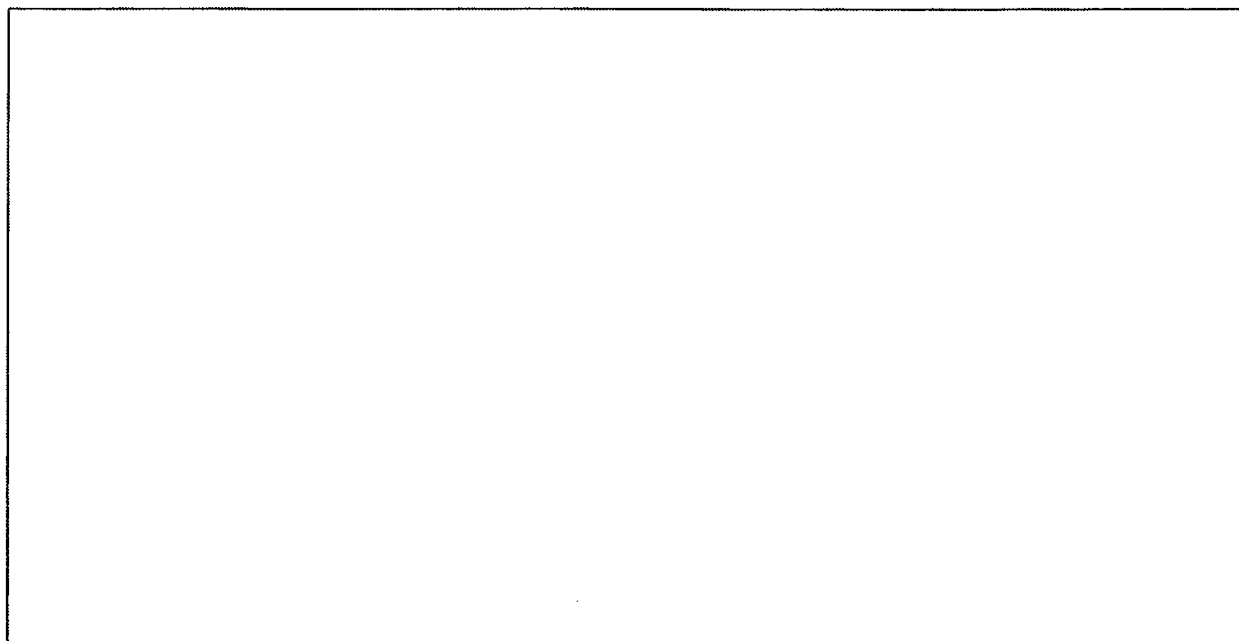
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (1 939 801,62)

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	17 344 009,48	2 971 650,65	20 315 660,13
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	25 134,29	31 492,83	56 627,12
TOTAL	17 369 143,77	3 003 143,48	20 372 287,25



ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Résultat avant impôts

Impôts (1)

Résultat après impôts

RESULTAT COURANT

(1 474 573,12)

(1 474 573,12)

RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)

(468 617,50)

(468 617,50)

RESULTAT COMPTABLE

(1 943 190,62)

(1 943 190,62)

(1) après retraitements fiscaux.

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	1 938,00	100,0000	198 800,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	1 938,00	100,0000	198 800,00

--

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2018

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
AK BELGIUM SPRL (comptes au 31.12.2018)	18 600,00	(643 747,00)	100,00	18 600,00	18 600,00
FK SUISSE SA (comptes au 31.12.2017 en Francs Suisse)	200 000,00	(330 972,00)	100,00	163 586,00	163 586,00
FK FASHION LTD UK (comptes au 31.01.2018 en £)	10 000,00	(1 168 323,00)	100,00	12 124,00	
B SHOP sarl (comptes au 31.12.2018)	10 000,00	(174 058,00)	100,00	10 000,00	
2. Participations (10 à 50 %)					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
AK BELGIUM SPRL (comptes au 31.12.2018)	497 403,00		216 061,00	(3 576,00)	
FK SUISSE SA (comptes au 31.12.2017 en Francs Suisse)	214 356,00		353 117,00	(178 805,00)	
FK FASHION LTD UK (comptes au 31.01.2018 en £)	764 177,00		510 899,00	(355 214,00)	
B SIOP sarl (comptes au 31.12.2018)	162 389,00			(300,00)	
2. Participations (10 à 50 %)					
B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

Les titres de participation et les créances détenues sur les sociétés BShop et FK Fashion UK ont été dépréciés à 100 % au 31 décembre 2017.

FIDUCIAIRE SAINT-MARTIN

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite auprès de la Compagnie Régionale de Paris

**111, boulevard de Sébastopol
75002 - PARIS**

Téléphone : 01.44.88.28.77

SOCIETE DAVIMAR

39 AVENUE VICTOR HUGO - 75016 PARIS



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

- Rapport sur les comptes annuels.
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

SOCIÉTÉ DAVIMAR

S. A. S. au capital de 198.800 euros
Siège Social : 39, avenue Victor-Hugo – 75016 PARIS.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société DAVIMAR.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DAVIMAR, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Compte tenu des résultats des filiales, dégagés sur l'exercice, il aurait été souhaitable de déprécier les titres de participations et les créances rattachées à ces dernières. Ne pouvant apprécier la plus value latente sur les fonds détenus par ces filiales, nous ne pouvons pas déterminer le montant de cette dépréciation.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- les méthodes et estimations retenues en matière de valorisation de stocks ;
- les estimations retenues pour l'appréciation du risque clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et des les autres documents adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

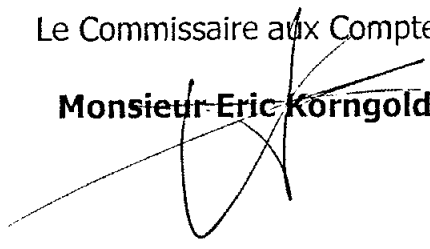
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 8 Octobre 2019

S.A.R.L. FIDUCIAIRE SAINT-MARTIN

Le Commissaire aux Comptes

Monsieur Eric Körngold



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	746 566,39	173 720,84	572 845,55	535 383,56
	Fonds commercial (1)	12 033 057,99		12 033 057,99	12 208 057,99
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	4 485 370,47	3 123 889,57	1 361 480,90	1 940 668,39
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	302 600,88	243 449,70	59 151,18	89 215,85
	Autres immobilisations corporelles	6 003 048,10	4 005 086,09	1 997 962,01	2 142 475,69
	Immobilisations en cours				21 000,00
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	204 310,25	22 124,00	182 186,25	182 186,25
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	283 477,32		283 477,32	283 477,32
	Prêts	6 002,06		6 002,06	
	Autres immobilisations financières	794 698,43		794 698,43	843 701,39
TOTAL (II)		24 859 131,89	7 568 270,20	17 290 861,69	18 246 166,44
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnement aux Comptes				
	En-cours de production et de services				
	Produits intermédiaires	6 358 305,00	339 840,00	6 018 465,00	6 336 903,00
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	531 765,69		531 765,69	1 017 547,88
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 936 793,93	1 100 371,26	1 836 422,67	1 051 099,88
	Autres créances	2 172 503,03	926 242,27	1 246 260,76	1 506 511,82
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	77 226,50		77 226,50	77 226,50
	DISPONIBILITES	737 928,64		737 928,64	2 674 251,40
	Charges constatées d'avance	475 779,50		475 779,50	719 460,79
	TOTAL (III)	13 290 302,29	2 366 453,53	10 923 848,76	13 383 001,27
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		38 149 434,18	9 934 723,73	28 214 710,45	31 629 167,71
(1) dont droit au bail				8 821 500,00	8 996 500,00
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				6 002,06	
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	198 800,00	198 800,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 782 136,00	7 782 136,00
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	19 880,00	19 880,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	3 990 946,62	7 757 143,54
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(1 939 801,62)	(3 766 196,92)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	10 051 961,00	11 991 762,62
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	139 000,00	201 000,00
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	139 000,00	201 000,00
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 233,68	3 679,04
	Emprunts et dettes financières divers	113 737,32	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 256 372,45	892 134,67
	Dettes fiscales et sociales	1 278 277,31	1 367 639,54
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	15 367 128,69	17 172 951,84
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	18 023 749,45	19 436 405,09
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	28 214 710,45	31 629 167,71
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(1 939 801,62)	(3 766 196,92)
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 890 397,42	4 072 857,47
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	8 233,68	3 679,04



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	17 344 009,48	2 971 650,65	20 315 660,13	20 350 428,67
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	25 134,29	31 492,83	56 627,12	102 565,26
	Montant net du chiffre d'affaires	17 369 143,77	3 003 143,48	20 372 287,25	20 452 993,93
	Production stockée			(527 851,00)	(256 531,00)
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				1 000,00
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			673 483,28	475 976,01
	Autres produits			143 680,93	126 657,51
	Total des produits d'exploitation (1)			20 661 600,46	20 800 096,45
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			6 255 007,24	5 737 615,83
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			904 707,25	1 010 414,92
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			6 444 140,86	7 047 862,93
	Impôts, taxes et versements assimilés			471 800,18	513 222,79
	Salaires et traitements			4 861 140,17	5 118 381,62
	Charges sociales du personnel			1 454 392,94	1 503 382,31
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			1 041 418,11	1 077 555,20
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant			339 840,00	407 971,90
	Dotations aux provisions				15 000,00
	Autres charges			62 275,82	50 970,02
	Total des charges d'exploitation (2)			21 834 722,57	22 482 377,52
RESULTAT D'EXPLOITATION				(1 173 122,11)	(1 682 281,07)



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 173 122,11)	(1 682 281,07)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	4,12	27,90
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 228,34	19 203,17
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		25 371,64
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		1 232,46	44 602,71
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	302 573,42	203 509,79
	Différences négatives de change	110,05	19 102,09
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		302 683,47	222 611,88
RESULTAT FINANCIER		(301 451,01)	(178 009,17)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 474 573,12)	(1 860 290,24)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	69 192,61	203 964,78
	Sur opérations en capital	110 000,00	266 000,00
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	100 000,00	255 000,00
	Total des produits exceptionnels	279 192,61	724 964,78
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	381 815,63	216 851,92
	Sur opérations en capital	186 975,54	454 812,68
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	179 018,94	1 959 206,86
	Total des charges exceptionnelles	747 810,11	2 630 871,46
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(468 617,50)	(1 905 906,68)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(3 389,00)	
TOTAL DES PRODUITS		20 942 025,53	21 569 663,94
TOTAL DES CHARGES		22 881 827,15	25 335 860,86
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 939 801,62)	(3 766 196,92)

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du Plan Comptable Général adopté par le règlement ANC 2016-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Le bilan de l'exercice présente un total de **28 214 710 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **20 942 026 euros** et un total **charges** de **22 881 827 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-1 939 802 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après :

Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce et les droits au bail qui figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ne sont pas amortis.

Les effets des avantages propres à l'exploitation des fonds de commerce n'étant pas limités dans le temps, ils font l'objet de tests de dépréciation annuels conformément au règlement ANC 2015-06 du 23.11.2015.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros



Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat hors frais accessoires).
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- Agencements, aménagements des constructions : 10 ans
- Agencements, installations : 10 ans
- Matériel et outillage : 5 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel et Mobilier de bureau : 5 ans

Dans le cadre des nouvelles règles sur les immobilisations (CRC 2002-10 et CRC 2004-06) la société n'a pas identifié de composants significatifs. Concernant les durées d'amortissement, les durées appliquées reflètent la durée d'utilisation du bien et n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice.

Immobilisations Financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et cautionnements à leur coût d'entrée au bilan.

Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs, de l'actif réestimé, de la quote-part des capitaux propres et d'autres méthodes, en tant que de besoin.

Compte tenu des mesures mises en place sur l'exercice et des documents prévisionnels, aucune dépréciation n'a été constatée sur les titres de participation des filiales AK Belgium et FK Suisse.

Les titres des sociétés BShop et FK Fashion UK ont été dépréciés à 100 %.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros



Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par le groupe et ses conseils au titre de litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers.

Méthode de valorisation des stocks :

La méthode de valorisation des stocks utilisée est celle du « premier entré, premier sorti ».

· Stock de Matières premières

La valeur retenue correspond au prix d'achat facturé par le fournisseur, converti au taux de la devise constaté et augmenté des frais d'approche s'il y a lieu.

· Stock Import

La méthode est la même que celle décrite ci-dessus.

· Stock de produits finis

Le prix de revient est constitué de la valeur des matières et fournitures consommées à laquelle on ajoute la valeur de la façon, le coût de création et les frais d'approche s'ils existent.

La méthode retenue pour la dépréciation des stocks est la suivante :

Les stocks sont regroupés par saison et la dépréciation est déterminée après prise en compte de l'ancienneté et de

l'écoulement réalisé lors des deux premiers mois de l'exercice suivant.

- Travaux en-cours

Les frais de recherche et de création des nouvelles collections sont constatées en charges. La part relative aux collections futures est comprise dans la valorisation des stocks de travaux en-cours à la clôture de l'exercice. Cette part est évaluée à douze mois d'activité des stylistes et modélistes de la société.

Poste clients - Dépréciation

Pour chaque client la société DAVIMAR tient à jour son encours garanti.

Ce dernier est composé de l'assurance crédit à laquelle s'ajoute la garantie bancaire obtenue.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque le solde du client dépassant l'échéance, est supérieur aux garanties et assurances constituées.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros



Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente les ventes de marchandises nettes de toutes remises ou autres rabais commerciaux. Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque la société transfère à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé un CICE de 261.294 € en diminution des charges de personnel.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'enveloppe qui sera perçue au titre du CICE 2018 ne sera pas utilisée pour financer un accroissement des dividendes ou de la rémunération des dirigeants. Il sera utilisé pour investir, innover, former, embaucher, prospecter de nouveaux marchés et reconstituer le fonds de roulement de l'entreprise.

Changement de méthodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros



Autres informations :

Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 26.000€ HT.

Rémunération des dirigeants :

Pour des raisons de confidentialité, cette information n'est pas communiquée.

Transaction significatives avec des entreprises liées :

Néant.

Evènements postérieurs à la clôture :

Néant.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	12 909 121,05		48 683,33	178 180,00	12 779 624,38
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 909 121,05		48 683,33	178 180,00	12 779 624,38

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenc. aménagement	4 873 257,68			387 887,21	4 485 370,47
	Instal technique, matériel outillage industriels	294 830,13		14 346,68	6 575,93	302 600,88
	Instal., agencement, aménagement divers	4 280 684,55		389 886,78	60 677,93	4 609 893,40
	Matériel de transport	132 842,93				132 842,93
	Matériel de bureau, mobilier	1 275 023,46		17 165,91	31 877,60	1 260 311,77
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours	21 000,00			21 000,00	
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 877 638,75		421 399,37	21 000,00	10 791 019,45

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations	204 310,25				204 310,25
	Autres titres immobilisés	283 477,32				283 477,32
	Prêts et autres immobilisations financières	843 701,39		6 744,10	49 745,00	800 700,49
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 331 488,96		6 744,10	49 745,00	1 288 488,06

	25 118 248,76		476 826,80	21 000,00	714 943,67	24 859 131,89
--	---------------	--	------------	-----------	------------	---------------



ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	165 679,50	11 221,34	3 180,00	173 720,84
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	165 679,50	11 221,34	3 180,00	173 720,84
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	2 932 589,29	576 411,45	385 111,17	3 123 889,57
	Instal technique, matériel outillage industriels	205 614,28	44 254,63	6 419,21	243 449,70
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	2 623 270,22	393 606,41	40 941,69	2 975 934,94
	Matériel de transport	100 798,84	21 131,28		121 930,12
	Matériel de bureau, mobilier	822 006,19	117 092,44	31 877,60	907 221,03
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 684 278,82	1 152 496,21	464 349,67	7 372 425,36
TOTAL		6 849 958,32	1 163 717,55	467 529,67	7 546 146,20

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	201 000,00	38 000,00	100 000,00	139 000,00
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	201 000,00	38 000,00	100 000,00	139 000,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	22 124,00			22 124,00
	Sur stocks et en-cours	549 253,00	339 840,00	549 253,00	339 840,00
	Sur comptes clients	1 107 500,83		7 129,57	1 100 371,26
	Autres	926 242,27			926 242,27
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	2 605 120,10	339 840,00	556 382,57	2 388 577,53
	TOTAL GENERAL	2 806 120,10	377 840,00	656 382,57	2 527 577,53
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			339 840,00 38 000,00	556 382,57 100 000,00	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	6 002,06	6 002,06	
	Autres immobilisations financières	794 698,43		794 698,43
	Clients douteux ou litigieux	1 122 345,19	1 122 345,19	
	Autres créances clients	1 814 448,74	1 814 448,74	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	23 178,41	23 178,41	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	262 258,00	262 258,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée	87 694,44	87 694,44	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 638 326,04	1 638 326,04	
	Débiteurs divers	161 046,14	161 046,14	
	Charges constatées d'avances	475 779,50	475 779,50	
TOTAL DES CREANCES		6 385 776,95	5 591 078,52	794 698,43
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		6 002,06		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	8 233,68	8 233,68		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 256 372,45	1 256 372,45		
	Personnel et comptes rattachés	339 855,04	339 855,04		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	531 723,98	531 723,98		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	402 196,95	402 196,95		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 501,34	4 501,34		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	113 737,32	113 737,32		
	Autres dettes	15 367 128,69	233 776,66	5 986 709,09	9 146 642,94
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		18 023 749,45	2 890 397,42	5 986 709,09	9 146 642,94
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/12/2018	Observations
Achetés avec protection juridique	9 826 694,00	
Eléments acquis du fonds de commerce		
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport	2 206 364,00	
TOTAL	12 033 058,00	



ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2018

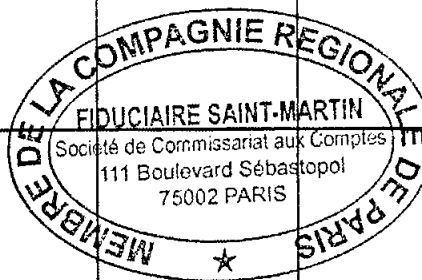
Total des Charges à payer		920 424
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		305 924
<i>FOURN. FACT. NON PARVENUES</i>	305 924	
Dettes fiscales et sociales		614 500
<i>DETTE PROV./CONGES PAYES</i>	338 736	
<i>CHARG.SOC./CONGES A PAYER</i>	142 269	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	25 609	
<i>PROV FORMATION CONTINUE</i>	50 244	
<i>PROV TAXE APPRENTISSAGE</i>	31 921	
<i>PROV EFFORT CONSTRUCTION</i>	21 219	
<i>CHARGES A PAYER</i>	4 501	



ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION Loyers, assurances, divers		475 780	475 780
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			475 780



Produits et Charges exceptionnels au 31/12/2018

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	186 976	110 000
PROVISIONS POUR RISQUES	38 000	100 000
AMORTISSEMENT EXCEPTIONNEL	141 019	
PENALITES	6 796	
CHARGES ET PRODUITS DIVERS	375 019	69 193
Totalisation	747 810	279 193



Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2017	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2018
Capital social	198 800,00				198 800,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 782 136,00				7 782 136,00
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	19 880,00				19 880,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	7 757 143,54	(3 766 196,92)			3 990 946,62
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	(3 766 196,92)	3 766 196,92		(1 939 801,62)	(1 939 801,62)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	11 991 762,62			(1 939 801,62)	10 051 961,00



Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 11 991 762,62

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 11 991 762,62

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (1 939 801,62)

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	17 344 009,48	2 971 650,65	20 315 660,13
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	25 134,29	31 492,83	56 627,12
TOTAL	17 369 143,77	3 003 143,48	20 372 287,25



ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Résultat avant impôts

Impôts (1)

Résultat après impôts

RESULTAT COURANT	(1 474 573,12)		(1 474 573,12)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)	(468 617,50)		(468 617,50)
RESULTAT COMPTABLE	(1 943 190,62)		(1 943 190,62)

(1) après retraitements fiscaux.



ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	1 988,00	100,0000	198 800,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	1 988,00	100,0000	198 800,00



Les titres de participation et les créances détenues sur les sociétés BShop et FK Fashion UK ont été dépréciés à 100 % au 31 décembre 2017.